
Cameroun: des communautés Baka déplacées par les Parcs nationaux de Lobéké et de Boumba

"Nous sommes nés dans la forêt et c'est là que nous faisons tout: cueillir, chasser et pêcher. Où veulent-ils que nous subvenions à nos besoins? Ils disent que nous ne pouvons pas aller dans la forêt, où devons-nous donc vivre alors?" s'est exclamé le membre d'une communauté Baka de la région de Lobéké et de Boumba.

Le Parc national Lobéké a été établi en 1999 dans le Sud-Est du Cameroun, sur plus de 220 000 hectares de terres, riches en flore et en faune, la plupart desquelles constituaient jusqu'à maintenant le moyen de vie des communautés Bantoues et des pygmées de majorité Baka. Les activités principales de ces communautés sont la chasse et la cueillette dans les vastes forêts qui couvrent la région. Au Nord-Est de Lobéké et aux alentours du fleuve Boumba se trouve le Parc national Boumba, établi officiellement à posteriori de celui de Lobéké. La zone se situant entre le fleuve Boumba et le Parc Lobéké constitue le foyer de plusieurs communautés qui font de l'agriculture, chassent, pêchent et cueillent pour subvenir à leurs besoins. Dans cette zone se déroulent également les activités des compagnies de safari qui fonctionnent dans les énormes zones de chasse sportive (plus de 400 000 hectares) créées aux alentours du Parc Lobéké et celle-ci abrite, par ailleurs, des zones de chasse moins étendues gérées par les communautés ainsi que de grandes concessions d'exploitation forestière.

La proximité des frontières de la République centrafricaine et de la République du Congo ainsi que la présence d'une grande quantité et d'une grande variété de grands mammifères qui habitent les forêts de la région ont fait que cette zone soit très convoitée par les chasseurs et les trafiquants de viande d'animaux sauvages et par les chercheurs de trophées qui payent des montants élevés aux compagnies de safari pour pouvoir chasser. Les perroquets vivants, l'ivoire et les autres ressources des forêts obtenus illégalement sont extraits ou passés régulièrement en contrebande depuis cette zone, activité à laquelle s'ajoute celle des nombreuses sociétés forestières.

Le Parc national Lobéké est important pour les peuples de chasseurs-cueilleurs du Cameroun car le ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun, conjointement avec plusieurs ONG internationales, a établi une autorisation légale officielle concernant l'accès strictement réglementé des Baka et des autres communautés locales à un secteur peu étendu du parc pour faire de la chasse et de la pêche de subsistance, ce qui n'est pas autorisé normalement par les lois camerounaises. Les projets actuels des organisations conservacionnistes qui travaillent dans la zone (dont WWF et GTZ) prévoient d'attribuer clairement chacune des zones récemment redéfinies autour des parcs aux parties intéressées qui devront plus tard participer à l'aménagement de leur zone de forêt. Parmi les acteurs clés des forêts desquels les Baka ont été très dépendants se trouvent des groupes conservacionnistes (dont des organisations conservacionnistes importantes de l'hémisphère Nord), des groupes commerciaux (notamment des entreprises de chasse sportive et des sociétés forestières), des braconniers et des trafiquants de viande d'animaux sauvages, qui comptent souvent sur un soutien politique important, et les communautés Bantoues (notamment les Bagando) qui dépendent principalement de l'agriculture mais aussi d'autres produits des forêts situées aux alentours de leurs communautés.

Cette approche de la conservation centrée sur les parties intéressées est digne d'éloge et reflète une tendance plus élargie de la part d'une grande partie de l'Afrique subsaharienne orientée vers la dévolution des droits concernant la gestion de la terre. Mais du point de vue des Droits de l'homme, la matrice des zones de conservation aux alentours de Boumba et de Lobéké pose de sérieux problèmes, notamment en ce qui concerne la façon dont les droits des Baka aux ressources des forêts sont en train d'être méconnus en raison de pressions conservacionistes extérieures à la région. Par exemple, les communautés Baka constituent des intéressés clé des forêts de la zone car ce sont des populations nombreuses qui dépendent majoritairement des ressources de la forêt. Et malgré cela, leurs points de vue ont été presque complètement ignorés au long des consultations réalisées au sujet de l'établissement des parcs et ils ont été pratiquement marginalisés de la plupart des programmes théoriquement tendant à favoriser la participation et la prise de pouvoir local en ce qui concerne l'aménagement des différentes aires protégées, dont les parcs et plusieurs types de "zones tampon" qui ont été créées.

L'un des nouveaux mécanismes mis en place afin d'habiliter la participation locale dans ces aires délimitées en zones est l'établissement de Zones d'Intérêt cynégétique à gestion communautaire (ZICGC) dans lesquelles les communautés peuvent exploiter la faune et la flore, sous réserve de l'élaboration de plans de gestion dirigés théoriquement par les communautés sous le contrôle des autorités gouvernementales de conservation. Le groupe de délégués des communautés responsable de la gestion des ZICGC est intégré majoritairement par des élites locales établies et les méthodes et critères de sélection de la commission (dont la maîtrise du français) conspirent contre l'intégration de la communauté Baka. Par exemple, en novembre 2002, dans la ZICGC 9 située entre le fleuve Boumba et le parc Lobéké à l'ouest de l'autoroute Moloundou, moins de 10% des délégués provenaient de la majorité Baka et ils avaient été désignés majoritairement par les chefs Bantous locaux et non pas par les Baka eux-mêmes.

Une conséquence de ce manque de participation des Baka est que les décisions de la commission communale d'aménagement de la forêt concernant l'autorisation d'accès aux compagnies de safari aux meilleures zones de chasse des ZICGC (souvent pour un montant moindre), par exemple, peuvent entrer en conflit direct avec les stratégies de subsistance des Baka, qui dépendent de ces zones pour survivre. L'organisation Forest Peoples Programme est au courant de nombreux cas au cours des deux dernières années de Baka expulsés de leurs zones traditionnelles de chasse situées en dehors des parcs par des agents de sécurité des compagnies de safari. L'argent versé par les utilisateurs autorisés est destiné à la commission de gestion, qui peut affecter ces fonds à des projets de développement communautaire, c'est-à-dire que les investissements communautaires sont décidés par un groupe qui ne représente pas toute la communauté.

la plupart des chargés de conservation de la région accordent que la chasse de subsistance des Baka, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des aires protégées du Sud-Est du Cameroun ne constituent pas une menace sérieuse pour la biodiversité. Le consensus actuel des acteurs concernés par la conservation au Cameroun dit que la chasse commerciale, notamment celle d'animaux sauvages, représente la menace la plus grave pour les espèces menacées, et que l'exploitation forestière légale et illégale est la principale menace pour les habitats uniques ou en danger. Jusqu'à maintenant, les autorités de conservation locales n'ont pas trouvé suffisamment de subventions locales adaptées afin d'éviter le commerce illégal de viande d'animaux sauvages, et la politique de gestion du secteur forestier au Cameroun a été chroniquement faible. C'est ainsi que ces dangers subsistent encore dans la région de Lobéké, malgré l'existence de nombreux projets internationaux de conservation. Cescercles conservacionistes internationaux ne considèrent qu'en deuxième place la subsistance locale et les droits traditionnels des communautés et, au lieu de se focaliser sur le commerce illégal de viande d'animaux sauvages et de limiter celui-ci à travers

l'application de la loi, les mesures de protection actuellement en vigueur touchent les plus défavorisés. Le paradoxe est que cela se fait dans le but de protéger les ressources et l'habitat que les peuples locaux, notamment les Baka, connaissent et apprécient déjà, mais ils ne peuvent pas les protéger par manque de droits sur leurs forêts.

De nombreux Baka, confrontés à des restrictions de plus en plus importantes concernant les forêts, ont exprimé le désir d'établir un dialogue juste au sujet des plans de conservation avec les autorités qui gèrent les aires protégées mais, jusqu'à maintenant, aucun mécanisme formel n'a été mis en place pour rendre possible ce dialogue.

En fonction des précédentes expériences vécues avec les autorités de conservation, les Baka se montrent sceptiques quant à l'engagement pris par les organisations conservacionistes concernant les principes d'ouverture, de justice et de négociation. Il sera nécessaire de créer de nouveaux modèles de collaboration entre les communautés Baka et les autorités si l'on veut s'assurer du succès des schémas "participatifs" comme celui de Lobéké et si l'on désire garantir le droit de la population locale sur ses terres, et donc, à leur subsistance.

Cet article est basé sur des informations obtenues lors d'interviews à la communauté, réalisées au sud-est du Cameroun pendant une période de deux ans et dans le cadre d'un projet destiné à documenter l'impact des aires protégées sur les populations indigènes dans sept pays africains ainsi qu'à promouvoir l'application des nouveaux principes de conservation prévus, entre autres, par la "Déclaration de principes des peuples indigènes et la conservation" de WWF, par les résolutions de la World Conservation Union sur les peuples indigènes, par la Commission mondiale des aires protégées et les dispositions pertinentes de la Convention sur la diversité biologique signée par plus de 177 pays.

Ce nouveau modèle de conservation est basé sur des principes qui reconnaissent les droits des peuples indigènes d'utiliser, de posséder et de contrôler leurs territoires traditionnels et qui essaient de protéger leurs connaissances et leur habiletés traditionnelles. Cette nouvelle approche vise à créer des associations de travail avec les peuples indigènes basées sur des principes du consentement total et informé et sur une distribution équitable des bénéfices provenant des activités de conservation.

Ce projet est réalisé par le Forest Peoples Project et par ses partenaires locaux, financé par le Community Fund du Royaume Uni. Plus d'informations sont disponibles sur le site Web: www.forestpeoples.org

Par: John Nelson, FPP, courrier électronique: johnnelson@blueyonder.co.uk